|  |
| --- |
|  |
| **Engagements de la structure porteuse relatifs au DLA**(Document à signer) |
|  |

Dans le cadre de l’exercice d’une mission DLA, la structure porteuse devra veiller au respect de plusieurs engagements, qui sont détaillés ou repris dans le **Cadre d’Action National** DLA ainsi que dans les conventions-cadre, les conventions d’application annuelles et les outils déployés par l’Avise en tant qu’animateur du dispositif.

La structure porteuse DLA devra respecter les engagements suivants :

* Inscrire l’ensemble de ses actions dans le présent Cadre d’Action National.
* Apporter un accompagnement de qualité aux structures bénéficiaires.
* Assurer l’accueil, l’intégration et l’encadrement des chargé.es de mission DLA au sein de leur structure et informer l’Avise et le DLA régional des mouvements de personnel sur la fonction DLA.
* Garantir la montée en compétences des chargé.es de mission, en particulier en inscrivant les chargé.es de mission aux formations socles obligatoires et aux étapes du parcours d’intégration mises en œuvre à leur attention.
* Permettre aux chargé.es de mission de participer aux temps d’animation mis en place, pour le bon fonctionnement du dispositif dans son ensemble.
* Garantir l’ancrage du dispositif et son articulation avec les autres acteurs de l’accompagnement. Et à ce titre, rejoindre les dynamiques locales et parmi elles « Guid’Asso » (via la labellisation dédiée Guid’Asso DLA). La participation à des instances locales s’effectue dans le respect du cadre d’action national du DLA, du référentiel métier et des instances de gouvernance du DLA qui prévalent.
* Être garant des règles de déontologie et des procédures d’achats de prestations.
* Contribuer à la qualité et l’amélioration continue du dispositif sous toutes ses formes (y compris en alertant sur des dysfonctionnements et en étant force de proposition sur des améliorations et bonnes pratiques).
* Expertiser les conditions de recours aux Appels à projets du FSE + dédié au DLA et ses implications
* Rendre compte aux financeurs et au comité stratégique régional de son activité et de l’utilisation faite des financements alloués à l’exercice de la fonction de DLA et contribuer à la mesure de performance du dispositif.
* Disposer des licences logicielles nécessaires pour accéder et utiliser l’espace numérique de travail dédié au pilotage et à la mise en œuvre du dispositif (ILO) et garantir la saisie des données au fil de l’eau.
* Valoriser le dispositif dans le respect de son identité dédiée.
* Faire figurer de manière lisible le soutien des financeurs dans tous les documents produits dans le cadre de l’exécution de la mission DLA.

*Cette liste non exhaustive vise à donner quelques repères aux candidats, les conventions triennales et annuelles précitées précisent les obligations contractuelles.*

**Nom de la structure qui candidate**

|  |
| --- |
|  |

 **Signature, nom et fonction du signataire habilité à s’engager**

|  |
| --- |
|  |